



PREFECTURE DE LA GUADELOUPE  
 COPIE  
 ARRIVEE  
 LE: **25 JUL. 2016**  
 Loi 82 213 du 2.3.82

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**LUNDI 27 JUIN 2016**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Date de la convocation	21/06/2016
Nombre de conseillers	
En exercice :	29
Présents :	21
Absents :	08
Dont Procuration :	06
Vote à l'unanimité	
Pour :	27
Contre :	00
Abstentions :	00

L'An Deux Mil Seize, le lundi 27 juin, à dix-huit heures et trente minutes (18H30), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Maire, pour la tenue de sa 4<sup>ème</sup> session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 21 juin 2016.

**PRESENTS** : Mme VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène (Maire) – M. MAGLOIRE Claude (1<sup>er</sup> Adjoint) – Mme OTTO AZINCOURT Josette (2<sup>ème</sup> Adjointe) – M. RENIER Renaud (3<sup>ème</sup> Adjoint) – Mme MARCIN PLANTIER Dany (4<sup>ème</sup> Adjointe) – M. BARTHEL Léonard – M. JERSIER Claude – Mme SAINTE-LUCE Ninette – M. CHAIBRIANT Michel – M. SACILE Serge – Mme DEGLAS Louisiane – Mme SAINT-VAL Marie-Agnès – Mme GILLES Christelle – Mme LAROCHELLE Lucie – Mme FAVORINUS Justina – M. NOËL Jean-Philippe – M. EDAU François – Mme LAROCHELLE Laurence – Mme MACHARES Chantal – M. FAUSTA Jimmy – Mme CHRISTOPHE Laurence.....(21)

**REPRESENTÉS** : M. RUPAIRE Justin (ayant donné procuration à Mme VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène) – Mme EUGENIE Gilberte (ayant donné procuration à Mme MARCIN PLANTIER Dany) – M. RENIER Philippe (ayant donné procuration à M. RENIER Renaud) – Mme HATILIP ROCH Germaine (ayant donné procuration à Mme SAINTE-LUCE Ninette) – M. LAROCHELLE Louis (ayant donné procuration à M. NOËL Jean-Philippe) – M. FRANCISQUE Jean-Louis (ayant donné procuration à M. MAGLOIRE Claude).....(6)

**ABSENTS** : Mme BARTHEL Annick – M. LIBER Jean-Luc.....(2)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Monsieur CHAIBRIANT Michel a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a accepté.

**02**

**EXAMEN ET VOTE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1  
 DU BUDGET 2016 DE LA COMMUNE**

**DISPOSITIF DÉCISIONNEL**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Budget Primitif de la commune pour l'exercice 2016 adopté par délibération du Conseil Municipal ;
- Considérant la requête du nouveau trésorier municipal, Monsieur LAUDE, demandant qu'à la Section d'Investissement, soit faite la rectification concernant les réintégrations de subventions ;
- Vu le projet de Décision Modificative budgétaire n°1 présenté par Madame le Maire pour la commune et qui se traduit ainsi :
  - l'inscription de la somme de 57 169 € en dépenses au compte 13932 « Subventions d'amortissement », et en recettes au compte 13912, la même somme ;
- Considérant que cette contrepassation n'aura aucune incidence réelle sur l'équilibre du budget ;
- Considérant la nécessité d'inscrire ces nouveaux crédits ;

Le Conseil Municipal,  
 Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

.../...

## DÉCIDE

### Article 1 :

**D'adopter** la Décision Modificative n°1 au Budget de l'exercice 2016 de la commune de Trois-Rivières.

### Article 2 :

**D'autoriser** Madame le Maire à effectuer, à l'intérieur de chaque chapitre, les virements de crédits qui seraient nécessaires, et à ouvrir, en cas de besoin de nouveaux articles.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal Administratif de Basse-Terre.*

*Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Trois-Rivières.*

Certifié exécutoire, compte tenu de  
La transmission en Préfecture le

25 JUL. 2016

La publication et/ou la notification  
le

25 JUL. 2016

